

# Filets paragrêle usagés Conditions d'enlèvement

## Préparation : filets roulés, sans mandrin

### Les bons gestes pour bien recycler

#### 1 Retirez les filets

- Sans élastiques
- Sans fils de fer
- Sans débris végétaux
- Sans plaquettes de faitage



#### 2 Roulez

- Sans mandrins



#### 3 Stockez sur une aire stabilisée

- Les filets usagés seront stockés sur une aire stabilisée, accessible à un semi-remorque




## Filets Paragrêle usagés

A retourner par fax au 04.72.68.93.81  
Mail : [logistique@adivalor.fr](mailto:logistique@adivalor.fr)

| Emetteur                |                                |
|-------------------------|--------------------------------|
| Dénomination : .....    |                                |
| Adresse : .....         |                                |
| Code Postal : .....     | Ville : .....                  |
| SIRET/SIREN : .....     | TVA intracommunautaire : ..... |
| Tél : .....             | Fax : ..... Mail: .....@.....  |
| votre référence : ..... |                                |

| Destinataire de la demande                                |   |
|---|---|
| <b>A.D.I.VALOR Service logistique</b>                     |   |
| Le Cat Sud - 68 cours Albert Thomas - 69371 LYON CEDEX 08 |   |
| Tél : 04.72.68.93.80                                      | Fax : 04.72.68.93.81                                    |
| SIREN : 438 368 409 000 43                                | NAF : 3811 Z TVA intracommunautaire : FR 94 438 368 409 |

| Lieu d'enlèvement           |  |
|-----------------------------|--|
| Adresse : .....             |  |
| Contact : ..... tel : ..... |  |

| Quantités à enlever et conditions tarifaires   | Quantité en tonne (c)   | P.U. € HT/tonne | Montant € HT |
|--|-------------------------|-----------------|--------------|
| Enlèvement et valorisation tarif 1 (a) (b)    |                         | 0               | €            |
| Enlèvement et valorisation tarif 2 (b)   |                         | 95              | €            |
| Enlèvement et valorisation tarif 3 (b)   |                         | 145             | €            |
| (a) Joindre justificatifs d'achats<br>(b) voir conditions d'éligibilité au verso et en page 3 des conditions d'enlèvement.<br>(c) Compter 1 tonne pour 2 hectares de couverture de verger. La facture finale sera établie sur la base des poids justifiés par les quantités pesées par le prestataire en entrée au centre de traitement.<br>Conditions de règlement : par virement bancaire à 30 jours date de facture. Offre valable en France métropolitaine. Valable jusqu'au 30 juin 2015. Le consentement exprimé ci-dessus emporte acceptation pleine et entière des Conditions Générales de prestations portées au verso du présent bon de commande | <b>Total HT :</b>       |                 | €            |
|  | TVA 20 % :              |                 | €            |
|  | <b>Net à payer TTC:</b> |                 | €            |

BON POUR ACCORD, le \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

NOM DU SIGNATAIRE, SIGNATURE ET CACHET COMMERCIAL DU CLIENT


**A partir de quelles quantités de filets puis-je bénéficier d'un enlèvement ?**

Les enlèvements sont opérés pour une quantité minimale de 2,5 tonnes ; ce qui correspond à environ 5 hectares de couverture de vergers.

Attention ! Le lot enlevé sera pesé. Si le poids pesé est inférieur à 2,5 tonnes, vous devrez vous acquitter d'une indemnité de 75 € par tonne manquante avec un minimum de facturation de 75 €.

**A quels tarifs seront enlevés mes filets ?**

Vous êtes invités à télécharger le document « conditions d'intervention » en vigueur. Au 1<sup>er</sup> mars 2015, les conditions tarifaires sont les suivantes :


| Montant facturé par tonne enlevée de filets paragrêle usagés  |   |         |         |
|---|---|---------|---------|
| Si remplacement par des filets neufs achetés avec éco-contribution<br><br>Contribue au recyclage | Quantités collectées inférieures ou égales aux quantités achetées avec éco-contribution | Tarif 1 | 0€/T    |
|   | Quantités supplémentaires (dans la limite des quantités éligibles du tarif 1)           | Tarif 2 | 95 €/T  |
| Autres cas  |   | Tarif 3 | 145 €/T |

(Ces conditions s'entendent pour un minimum de 2,5 tonnes de filets usagés, préparés sans élastiques, sans plaquettes de faitage, sans fils de fer, sans débris végétaux)

**A partir de quelles quantités de filet à enlever puis-je bénéficier du tarif 1 (0€/t) ?**

Ce tarif s'applique pour les quantités de filets à enlever, remplacés par des filets « renouvelés APE », c'est-à-dire achetés avec éco contribution « APE ».

*Par exemple : vous avez 5 tonnes de filets à faire enlever, qui ont été renouvelés « APE ». Vous serez facturés aux conditions suivantes :*


| Quantités à enlever et conditions tarifaires  | Quantité en tonne       | P.U. € HT/tonne | Montant € HT |
|---|-------------------------|-----------------|--------------|
| Enlèvement et valorisation tarif 1 (a) (b)   | 5                       | 0               | - €          |
| Enlèvement et valorisation tarif 2 (b)  | 0                       | 95              | - €          |
| Enlèvement et valorisation tarif 3 (b)  | 0                       | 145             | - €          |
| (a) Joindre justificatifs d'achats<br>(b) voir conditions d'éligibilité au verso et en page 3 des conditions d'enlèvement.<br>(c) Compter 1 tonne pour 2 hectares de couverture de verger. La facture finale sera établie sur la base des poids justifiés par les quantités pesées par le prestataire en entrée au centre de traitement.<br>Conditions de règlement : par virement bancaire à 30 jours date de facture.<br>Offre valable en France métropolitaine. Valable jusqu'au 30 juin 2015. | <b>Total HT :</b>       |                 | <b>0 €</b>   |
|   | <b>TVA 20 % :</b>       |                 | €            |
|   | <b>Net à payer TTC:</b> |                 | €            |

**J'ai plus de 2,5 tonnes de filets à enlever, mais j'ai seulement 1 tonne de filets renouvelés « APE » ?**

Le tarif 1 sera appliqué pour la tonne renouvelée APE. Pour les quantités supplémentaires :

- Vous bénéficiez du tarif 2 pour l'équivalent d'une tonne renouvelée APE.
- Le tarif 3 s'applique pour les quantités supplémentaires.


*Par exemple : vous avez 4 tonnes de filets à faire enlever, dont 1 tonne de filets qui ont été renouvelés « APE ». Vous serez facturés aux conditions suivantes :*

| Quantités à enlever et conditions tarifaires   | Quantité en tonne        | P.U. € HT/tonne | Montant € HT |
|--|--------------------------|-----------------|--------------|
| Enlèvement et valorisation tarif 1 (a) (b)    | 1                        | 0               | - €          |
| Enlèvement et valorisation tarif 2 (b)   | 1                        | 95              | 95 €         |
| Enlèvement et valorisation tarif 3 (b)   | 2                        | 145             | 290 €        |
| (a) Joindre justificatifs d'achats<br>(b) voir conditions d'éligibilité au verso et en page 3 des conditions d'enlèvement.<br>(c) Compter 1 tonne pour 2 hectares de couverture de verger. La facture finale sera établie sur la base des poids justifiés par les quantités pesées par le prestataire en entrée au centre de traitement.<br>Conditions de règlement : par virement bancaire à 30 jours date de facture. Offre valable en France métropolitaine. Valable jusqu'au 30 juin 2015. | <b>Total HT :</b>        |                 | <b>385 €</b> |
|  | TVA 20 % :               |                 | €            |
|  | <b>Net à payer TTC :</b> |                 | €            |

**Je ne suis pas en mesure de justifier de l'achat de filets avec éco contribution APE : combien vais-je payer ?**

La totalité des quantités enlevées seront facturées au tarif de 145 €/t.

*Par exemple : vous avez 4 tonnes de filets à faire enlever, sans justificatif d'achat de filet avec éco contribution APE. Vous serez facturés aux conditions suivantes :*

| Quantités à enlever et conditions tarifaires  | Quantité en tonne        | prix unitaire € HT/tonne (c) | Montant € HT    |
|---|--------------------------|------------------------------|-----------------|
| Enlèvement et valorisation tarif 1 (a) (b)   | 0                        | 0                            | - €             |
| Enlèvement et valorisation tarif 2 (b)  | 0                        | 95                           | - €             |
| Enlèvement et valorisation tarif 3 (b)  | 4                        | 145                          | 580 €           |
| (a) Joindre justificatifs d'achats<br>(b) voir conditions d'éligibilité au verso et en page 3 des conditions d'enlèvement<br>(c) Compter 1 tonne pour 2 hectares de couverture de verger. La facture finale sera établie sur la base des poids justifiés par les quantités pesées par le prestataire en entrée au centre de traitement.<br>Conditions de règlement : par virement bancaire à 30 jours date de facture. Offre valable en France métropolitaine. Valable jusqu'au 30 juin 2015. | <b>Total HT :</b>        |                              | <b>580,00 €</b> |
|   | TVA 20 % :               |                              | 116,00 €        |
|   | <b>Net à payer TTC :</b> |                              | <b>696,00 €</b> |

### **Pourquoi un tarif plus élevé si je n'ai acheté aucun filet ?**

Le dispositif mis en place s'adresse en priorité aux arboriculteurs qui remplacent leurs filets par des filets achetés avec une éco contribution au recyclage, avec un principe simple : pour plus de 5 hectares de couverture achetés avec éco contribution, 5 hectares de couverture repris à cout zéro !

### **Comment est calculé le tarif ?**

Le tarif correspond à un prix moyenné au niveau national couvrant les coûts d'acheminement jusqu'au recycleur, déduction faite des éventuelles recettes. Malgré les fluctuations permanentes des cours des plastiques recyclables vous bénéficiez d'un tarif garanti pour une période d'au minimum trois mois.

### **Qui charge les filets ?**

Le détenteur doit être en mesure de charger le camion qui se présentera sur le site d'enlèvement. Dans la mesure du possible A.D.I.VALOR fait appel à des entreprises qui sont en mesure de réaliser elles-mêmes le chargement à l'aide d'un grappin embarqué. Notre équipe logistique vous contactera si aucun camion avec grappin n'est disponible.

### **Dans quels délais les filets seront-ils enlevés ?**

Les enlèvements sont en général réalisés dans un délai de moins d'un mois après la réception de la demande d'enlèvement. Les délais pourront être plus longs si il y a des contraintes particulières pour le chargement.

### **Que deviennent les filets usagés ?**

S'ils sont correctement préparés et triés (pas de mélange avec d'autres plastiques), nous nous engageons à faire recycler 100% des filets collectés. Les plastiques issus du recyclage seront par exemple utilisés pour fabriquer des éléments de construction et du mobilier urbain.


### **J'ai besoin d'un document attestant du recyclage**

Vous recevrez un document attestant que la collecte et le recyclage des déchets collectés ont été réalisés, conformément à la réglementation en vigueur.

### **Je veux livrer moi-même les filets sur un centre de réception**

C'est possible, si vous avez au minimum 500 kilos de filets à livrer. Il faut pour cela le mentionner sur la demande d'enlèvement. Dès accord d'A.D.I.VALOR, vous recevrez une commande qui vous autorisera à livrer sur le centre de réception. Vous bénéficierez également de la part d'A.D.I.VALOR d'une participation financière au transport consultable sur l'Extranet A.D.I.VALOR à l'adresse > organiser >logistique >participation financière au transport

## Conditions tarifaires *(valable jusqu'au 30 juin 2015)*

| Montant facturé par tonne enlevée de filets paragrèle usagés   |   |         |         |
|--|---|---------|---------|
| Si remplacement par des filets neufs achetés avec éco-contribution<br><br><br><small>Contribue au recyclage</small> | Dans la limite des quantités achetées avec éco-contribution                   | Tarif 1 | 0€/T    |
|  | Quantités supplémentaires (dans la limite des quantités éligibles au tarif 1) | Tarif 2 | 95 €/T  |
| Autres cas   |   | Tarif 3 | 145 €/T |

(Ces conditions s'entendent pour un minimum de 2,5 tonnes de filets usagés, préparés sans élastiques, sans plaquettes de faitage, sans fils de fer, sans débris végétaux)

### → Tarif 1 :

Tarif applicable pour l'équivalent des quantités de filets neufs achetés avec éco- contribution APE au recyclage.

Les justificatifs (facture, bon de reprise) d'achat des filets neufs doivent être joints à la demande. Il est recommandé de garder ces documents pendant toute la durée de vie des filets et jusqu'à la demande d'enlèvement.

### → Tarif 2 :

Tarif applicable pour des quantités supplémentaires à celles éligibles au tarif 1, dans la limite de la quantité bénéficiant du tarif 1.

### → Tarif 3 :

Tarif applicable pour les quantités non éligibles aux tarifs 1 et 2.

### → Facturation complémentaire en cas de non-conformité:

Tarif applicable en cas de présence de corps étrangers, débris végétaux, en quantité trop importante (tarif non cumulable) :

- **Frais de tri** : 35 €/tonne
- Si impropre au recyclage, frais de **mise en centre de stockage** : 125 €/tonne

**Quantité pesée inférieure à 2,5 tonnes** : 75 € par tonne manquante avec un minimum de facturation de 75 €.

## Minimum de 2,5 tonnes

### → Comment calculer la quantité ?

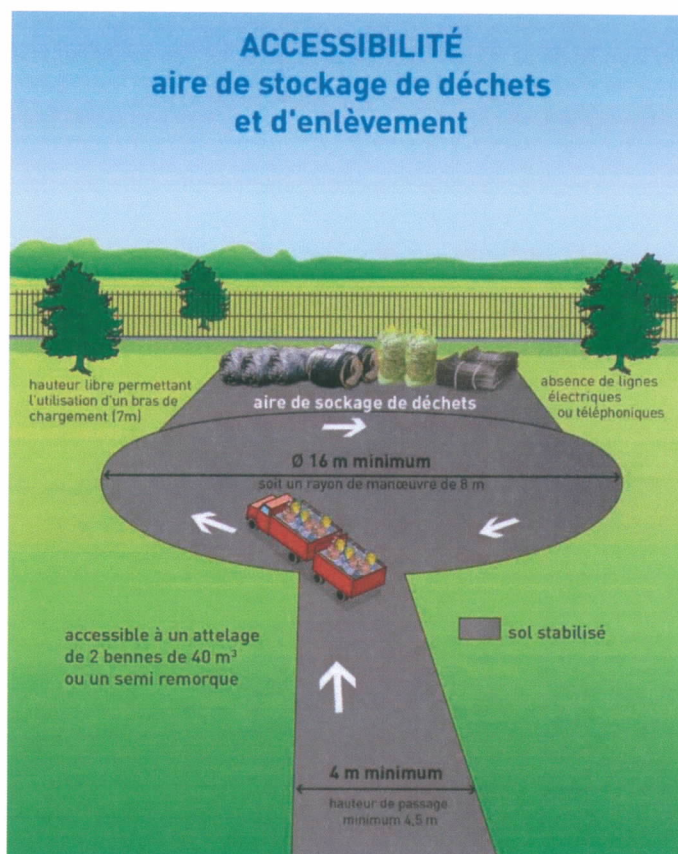
2,5 tonnes de filets correspondent à environ 5 hectares de couverture de verger.

### → Moins de 2,5 tonnes à enlever ?

Organisez un regroupement avec un autre arboriculteur, ou rapprochez-vous de votre distributeur.

## Lieu de stockage et d'enlèvement

L'aire de stockage doit être aisément accessible à un attelage de deux bennes de 40m<sup>3</sup> ou un semi-remorque.



### → Autres instructions

- Une personne doit être joignable par téléphone ou présente lors du chargement
- Il est souhaitable que le site d'enlèvement informe le transporteur de la configuration des lieux, lors de la prise de rendez-vous.



### Je veux mettre moi-même les filets en balle

Attention ! Ces balles devront être rectangulaires et doivent présenter des caractéristiques minimales de poids (350 kg) et de taille (longueur : 100 à 120 cm, section : 80 à 120 cm). Pour un minimum de cinq tonnes de filets mis en balles, l'émetteur de la demande bénéficiera de la part d'A.D.I.VALOR d'une participation financière à la mise en balles consultable sur l'Extranet A.D.I.VALOR > organiser >logistique >participation financière à la mise en balles

### Qui contacter pour avoir plus d'information sur les modalités d'enlèvement ?

Contactez le délégué régional ADIVALOR de votre secteur :  
(coordonnées complètes à la page <http://www.adivalor.fr/contacts/index.html>)

